

Canton de Créon

Commune de
Lignan de Bordeaux

Session ordinaire

Convocation

24/02/2020

Conseillers :

En exercice 15
Présents 09
Votants 10



**Compte-rendu du Conseil Municipal
de la commune de Lignan de Bordeaux
Séance du 05 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le cinq mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Lignan de Bordeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUISSERET Pierre, Maire.

Présents : M. BUISSERET Pierre Maire, Mmes CHAMPARNAUD Valérie, LE CORRE Suzanne, MM : CANTILLAC Jacques, CHAUVINEAU Benoît, BERTOLINI Gilles, BOUGAULT Jacques, ALBUCHER Joël, DIAS Michel,

Absents excusés : Mme MARK Françoise qui donne pouvoir à M. BERTOLINI Gilles

Absents : Mmes : BOSREDON Jacqueline, DEFASSIAUX Mélanie, POLIAKOFF Audrey, MM : TEXIER Stéphane, RAGOT Vincent.

Secrétaire de séance : M. BERTOLINI

Approbation du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

Monsieur le Maire rappelle les principaux points abordés lors du précédent Conseil municipal et soumet au vote le compte-rendu qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019

FONCTIONNEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 68 640.82 €

Dépenses

Le montant s'élève à 42 902.87 €

L'excédent de fonctionnement 2019 s'élève à 25 737.95 € auquel il faut ajouter l'excédent reporté de 2018 de 71 851.60 € ce qui fait un résultat de clôture de 2019 de 97 589.55 €.

INVESTISSEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 29 766.26 €

Dépenses

Le montant s'élève à 36 094.11 €

Le déficit d'investissement 2019 s'élève à 6 327.85 € auquel il faut ajouter l'excédent reporté de 2018 de 7 020.98 € ce qui fait un résultat de clôture 2019 en excédent de 693.13 €.

Le résultat de ces deux sections pour l'exercice 2019 est en excédent de 98 282.68 €

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée. Le président de séance fait procéder au vote. Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif, Monsieur le Maire réintègre la salle et remercie les membres du conseil municipal de leur confiance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Ce dernier est voté à l'unanimité des membres présentés et représentés.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

L'an 2020, le 05 mars, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSERET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice		excédent	25 737,95 €
		déficit	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>)		excédent	71 851,60 €
		déficit	€
Résultat de clôture à affecter	(A1)	excédent	97 589,55 €
	(A2)	déficit	- €

Besoin réel de financement la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice		excédent	€
---	--	----------	---

	déficit	6 327,85 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>)	excédent	7 020,98 €
	déficit	€
Résultat comptable cumulé	excédent	693,13 €
	déficit	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		€
Recettes d'investissement restant à réaliser		€
Solde des restes à réaliser		€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		€
Excédent (+) réel de financement (R001)		€

Affectation du résultat de la section fonctionnement

Résultat excédentaire(A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) €

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - €

 Sous-Total (R 1068) €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) €

 Total (A1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) - €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002 : excédent reporté
-	97 589,55

Section Investissement	
Dépenses	Recettes
	R001: solde d'exécution N-1
	693,13 €
D001: solde d'exécution N-1	R1068: excédent de fonctionnement capitalisé

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 193 216.32 euros avec un virement à la section d'investissement de 136 704.94 euros et une réserve en dépenses imprévues de 1 800.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 167 164.33 euros.

Le conseil municipal après avoir étudié le projet de budget 2020 présenté par Monsieur le Maire et après discussion en approuve son contenu à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019

FONCTIONNEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 691 239.33 €

Dépenses

Le montant s'élève à 571 698.80 €

L'excédent de fonctionnement 2019 s'élève à 119 540.53 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2018 de 213 788.93 € ce qui fait un résultat de clôture de 2019 de 333 329.46 €.

INVESTISSEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 153 928.96 €

Dépenses

Le montant s'élève à 316 015.38 €

Le déficit d'investissement 2019 s'élève à 162 086.42 € auquel il faut ajouter le déficit reporté de 2018 de 56 887.23 € ce qui fait un résultat de clôture 2019 en déficit de 218 973.65 €.

Le résultat de ces deux sections pour l'exercice 2019 est en excédent de 114 355.81 €

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée. Le président de séance fait procéder au vote. Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif, Monsieur le Maire réintègre la salle et remercie les membres du conseil municipal de leur confiance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Ce dernier est voté à l'unanimité des membres présentés et représentés.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

L'an 2020 le 05 mars, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSERET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice		excédent	119 540,53 €
		déficit	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>)		excédent	213 788,93 €
		déficit	€
Résultat de clôture à affecter	(A1)	excédent	333 329,46 €
	(A2)	déficit	- €

Besoin réel de financement la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice		excédent	€
		déficit	162 086,42 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>)		excédent	€
		déficit	56 887,23 €
Résultat comptable cumulé		excédent	€
		déficit	218 973,65 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			101 355,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			49 861,25 €
Solde des restes à réaliser			51 493,75 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)			51 493,75 €
Excédent (+) réel de financement (R001)			€

Affectation du résultat de la section fonctionnement

Résultat excédentaire(A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	- €

Sous-Total (R 1068)

€

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	€
---	---

€

Total (A1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

- €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002 : excédent reporté
	62 862,26 €

Section Investissement	
Dépenses	Recettes
	R001: solde d'exécution N-1
D001: solde d'exécution N-1	R1068: excédent de fonctionnement capitalisé
218 973,65 €	270 467,20 €

BUDGET COMMUNE DECISION MODIFIICATIVE N° 1

Le budget primitif 2020 ayant été voté avant le compte administratif 2019, Monsieur le Maire informe qu'une décision modificative du budget est nécessaire afin d'affecter les résultats sur le budget 2020.

L'écriture est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Excédent reporté	R002		62 862.26 €
Virement à la section d'investissement	023	62 862.26 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	D001	218 973.65 €	
Excédent fonctionnement capitalisé	1068		270 467.20 €
Opération n° 130 VRD SAYO	1641		- 114 355.81 €
Virement de la section investissement	021		62 862.26 €

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à procéder à cette décision modificative.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

DENOMINATION	BUDGET 2020
ACCA	150
AREL	250
FNACA	60
MEDAILLES MILITAIRES	35
USL	1 200
COOPERATIVE SCOLAIRE	500
LA RANDO	150
CULTURE EN VRAC	150
FESTIVAL ENTRE DEUX REVES	100
TOTAL SUBVENTIONS	2 595
SUBVENTION CCAS	5 000
TOTAL CCAS	5 000

Monsieur CANTILLAC ayant des intérêts (membre association) se retire de la salle lors du vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par :

- 8 voix pour
- 1 voix contre

l'ensemble de ces subventions aux associations ainsi qu'au CCAS.

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour l'année 2020 à l'Union Sportive Lignanaise (USL) afin de participer à l'achat d'équipement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par :

- 9 voix pour
- 1 voix contre

le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'année 2020.

